

PV N° 18
(FEMININ -FUTSAL)
(Réunion du 28-04-2017)

La séance est ouverte à 10H45 sous la présidence de Vice Président M^F MOHAMED ABOULABASS, en présence de M^{RS} : – MOHAMED JIYED – BRAHIM BOUNINA –BARNICHE HAJJOUB .

**** Ordre du Jour ****

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

FOOT FEMININ

CHAMPIONNAT FEMININ

11^{ME} JOURNEE DU 23-04-2017

- AACH	(00)	ZERO	--	CATS	(01)	UN	HOMOLOGUE
- ARAS	(02)	DEUX	--	ASFDB	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-UJST # AMG : Match en instance.							

CHAMPIONNAT U17 FEMININ

8^{EME} JOURNEE DU 23-04-2017

- AAT	(00)	ZERO	--	ANSA	(07)	SEPT	HOMOLOGUE
- AUT	(02)	DEUX	--	ASS	(01)	UN	HOMOLOGUE
- CSCHT	(00)	ZERO	--	HUSA	(08)	HUIT	HOMOLOGUE

NB : une amende de 200.00 dh est infligée au club CSCHT pour réserve technique non confirmée

- ASFDB # USMAM : L'équipe ASFDB perd le match par pénalité pour effectif réduit à moins de 07 joueuses. Elle marque moins un pont au classement et onze buts contre. L'équipe USMAM marque trois points au classement et onze buts pour

FUTSAL

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION

20^{EME} JOURNEE DU 19--04-2017

- AMB	(02)	DEUX	--	ASAA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
- CPSG	(02)	DEUX	--	ATT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
- AAD	(04)	QUATRE	--	ACMD	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
- ASMAF	(04)	QUATRE	--	ASUS	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
- AMQF	(02)	DEUX	--	CSCHT	(01)	UN	HOMOLOGUE
- AESA	(02)	DEUX	--	ASI	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION

21^{EME} JOURNEE DU 22--04-2017

- ASAA	(01)	UN	--	CPSG	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
- ATT	(03)	TROIS	--	AESA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
- ASI	(01)	UN	--	ATD	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
- ASUS	(02)	DEUX	--	AAD	(01)	UN	HOMOLOGUE
- ACMD	(05)	CINQ	--	AMB	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

-CSCHT #ASMAF : L'équipe CSCHT ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure du coup d'envoi. Elle marque son 1^{er} forfait et perd le match par pénalité. A cet effet l'équipe CSCHT marque moins un point au classement et trois buts contre. Le club ASMAF marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de 5 000.00 dh est infligée au club CSCHT.

CHAMPIONNAT 4^{EME} DIVISION

18^{EME} JOURNEE DU 22 et 23-04-2017

Groupe 1 :

- AUAA (02) DEUX -- CTD (05) CINQ HOMOLOGUE
- AISF (06) SIX -- AASCT (02) DEUX HOMOLOGUE

- AMDEC # AASA : L'équipe AASA a fait participer à cette rencontre les joueurs AARADI ABDERRAHMANE L 147984 et SAID AYOUB L 147988 suspendus respectivement pour une durée de deux matchs pour le 1^{er} et de un match pour le 2^{eme} à compter 19-03-2017 (PV N° 25 CRD du 23-03-2017) . A cet effet le club AASA perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et quatre buts contre. Le club AMDEC marque trois points au classement et quatre buts pour.

Les joueurs seront de nouveau suspendus :

- AARADI ABDERRAHMANE L 147984 pour une durée de 05 matchs(2+3) à compter du 28-04-2017

- SAID AYOUB L 147988 pour une durée de 04 matchs(1+3) à compter du 28-04-2017

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club AASA.

Groupe 2 :

- WIS (03) TROIS -- ASCL (03) TROIS HOMOLOGUE
- USAT (09) NEUF -- CTA (01) UN HOMOLOGUE
- CUT (05) CINQ -- ASA (05) CINQ HOMOLOGUE
- CSC (08) HUIT -- AMFS (03) TROIS HOMOLOGUE
- AAS (02) DEUX -- AATB (03) TROIS HOMOLOGUE
- ASOZ (04) QUATRE -- ASNIA (02) DEUX HOMOLOGUE

Groupe 3 :

- ASRE (06) SIX -- AFA (01) UN HOMOLOGUE
- AUT (04) QUATRE -- ASDAF (02) DEUX HOMOLOGUE
- ASM (05) CINQ -- AASFS (01) UN HOMOLOGUE
- AMT (02) DEUX -- ARZ (02) DEUX HOMOLOGUE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Vice Président de la CRSR et Q
M^r MOHAMED ABOULABASS

PV N° 19
(FEMININ -FUTSAL)
(Réunion du 04-05-2017)

La séance est ouverte à 15h50 sous la présidence du M^r BACHIR BOURHIM.

En présence de M^{RS} : BRAHIM MAICHIL - MOHAMED JIYED –
BRAHIM BOUNINA.

**** Ordre du Jour ****
HOMOLOGATION DES RENCONTRES

FUTSAL

MISE A JOUR

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION
JOUEE LE 26-04-2017

- AAD (04) QUATRE -- ATT (03) TROIS HOMOLOGUE

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION
22^{EME} JOURNEE DU 29 et 30--04-2017

- AAD (04) QUATRE -- ASMAF (02) DEUX HOMOLOGUE

- AMB (08) HUIT -- ASUS (02) DEUX HOMOLOGUE

- CPSG (03) TROIS -- ACMD (03) TROIS HOMOLOGUE

- AESA (01) UN -- ASAA (02) DEUX HOMOLOGUE

- AMQF (01) UN -- ASI (03) TROIS HOMOLOGUE

-ATD #ATT : L'équipe ATD a fait participer à cette rencontre l'accompagnateur ARCHAQY ABDELLAH L 50158 suspendu pour une durée de six matchs à compter 28-04-2017 (PV N° 17 CRD (FS) du 26-04-2017) .

L'accompagnateur sera de nouveau suspendu pour une durée de 09 matchs (6+3) à compter du 05-05-2017.

Le match reste homologué suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir :

ATD (03) TROIS – ATT (05) CINQ

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club ATD.

CHAMPIONNAT 4^{EME} DIVISION

19^{EME} JOURNEE DU 29 et 30--04-2017

-AATB	(05)	CINQ	--	CSC	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AASFS	(07)	SEPT	--	AUT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ASDAF	(03)	TROIS	--	ASOZ	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ASA	(04)	QUATRE	--	WIS	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ANSA	(06)	SIX	--	AMT	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-ASCL	(03)	TROIS	--	AAS	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-AFA	(05)	CINQ	--	ASM	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-CSAW	(02)	DEUX	--	CUT	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-ARZ	(04)	QUATRE	--	ASRE	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-SCAF	(06)	SIX	--	AMDEC	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-CTD	(06)	SIX	--	AASCT	(01)	UN	HOMOLOGUE

-AASA # AUAA : L'équipe AASA a fait participer à cette rencontre les joueurs : AARADI ABDERRAHMANE L 147984 et ZAID AYOUB L 147988 suspendus respectivement pour une durée de cinq matchs pour le 1^{er} et 04 matchs pour le 2^{eme} à compter 28-04-2017 (PV N° 18 (FS) CRSR et Q du 28-04-2017) . A cet effet l'équipe AASA perd le match par pénalité marque moins un point au classement et cinq buts contre. L'équipe AUAA marque trois points au classement et cinq buts pour.

Les joueurs sont de nouveau suspendus pour une durée de 08 matchs(5+3) pour le 1^{er} et de 07 matchs (4+3) pour le 2^{eme} à compter du 05-05-2017

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club AASA.

-AMFS # USAT : L'équipe AMFS a fait participer à cette rencontre le joueur KADIMI OTMANE L 124605 suspendu pour une durée de quatre matchs à compter 14-04-2017 (PV N° 15 (FS) CRSR et Q du 13-04-2017) . A cet effet l'équipe AMFS perd le match par pénalité marque moins un point au classement et dix buts contre. L'équipe USAT marque trois points au classement et dix buts pour.

Le joueur est de nouveau suspendu pour une durée de 07 matchs(4+3) à compter du 05-05-2017

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club AMFS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H15

Président de la CRSR et Q
M^r BACHIR BOURHIM